

Montréal, le 15 mars 2012

Par courriel et par poste

Madame Françoise Ouellet
C.P. 914
Magog (Québec) J1X 5C7

**Objet: Demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour réaliser le projet de lecture à distance
Dossier de la Régie: R-3770-2011**

Madame Ouellet,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre courriel de ce jour relatif au dossier d'investissement mentionné en titre et vous en remercie.

Ce courriel, de même que votre lettre du 30 janvier 2012 auquel il réfère, seront versés au dossier et affichés d'ici peu sur notre site internet à titre d'observations écrites de votre part et pourront être consultés au lien suivant : <http://internet.regie-energie.qc.ca/DEPOT/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=111&phase=1&Provenance=D>

Vous voudrez bien noter toutefois que votre lettre du 30 janvier 2012, adressée à Madame Isabelle Courville d'Hydro-Québec ne pouvait, de ce fait être considérée comme des observations écrites à la Régie de l'énergie. C'est ce qui explique qu'elle n'ait pas été affichée à ce moment.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de ce dossier en ligne, y incluant les audiences publiques qui débiteront le 19 mars prochain, à partir de notre site internet:

Veillez agréer, Madame Ouellet, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as